



Déploiement de la facturation électronique et du e-reporting obligatoires en France (2026–2027)

Votre entreprise exerce-t-elle une activité en France ?

Face à un écart de TVA d'environ 13 milliards d'euros, la France met en place :

- La facturation électronique obligatoire (e-invoicing) pour les transactions B2B domestiques.
- Le e-reporting obligatoire pour les transactions B2B transfrontalières, ainsi que pour les opérations B2C.



Cette obligation concerne toutes les entreprises opérant en France

Réforme de la facturation électronique en France : une transformation majeure de la conformité à la TVA

- **Une dynamique mondiale** : la France s'inscrit dans le mouvement des administrations fiscales à travers le monde qui adoptent des contrôles continus des transactions (CTC – Continuous Transaction Controls) afin de réduire l'écart de TVA.
- **Visibilité accrue pour l'administration** : l'ensemble des transactions B2B, B2C et transfrontalières sera transmis à l'administration fiscale française quasi en temps réel.
- **Des enjeux importants** : cette réforme est complexe et la mise en conformité constituera un défi majeur pour les entreprises opérant en France.
- **L'objectif** : lutter contre la fraude et sécuriser les recettes de TVA grâce à un niveau de supervision sans précédent.

Que dois-je faire pour me conformer à cette obligation ?

Toutes les entreprises doivent sélectionner une PA (Plateforme Agréée), un prestataire privé agréé par l'administration fiscale, afin de recevoir et émettre des factures électroniques. Les PA agiront comme interface entre les entreprises et l'administration fiscale française. Sovos opère dans ce cadre en tant que Plateforme Agréée (PA).

Quand mon entreprise doit-elle se conformer ?

Calendrier de mise en œuvre de l'obligation en France

Fév – août 2026	1er sept 2026	1er sept 2026	1er sept 2027
Phase pilote Transactions en direct uniquement	Facturation électronique obligatoire Obligation de réception Toutes les entreprises	Facturation électronique obligatoire et e-reporting Obligation d'émission et de e-reporting Grandes et moyennes entreprises	Facturation électronique obligatoire et e-reporting Obligation d'émission et de e-reporting Petites, moyennes et micro-entreprises

Phase volontaire / de test

Fév – Août 2026
Une phase pilote se déroulera de février à août 2026, permettant une participation anticipée en conditions réelles avant le déploiement obligatoire en septembre 2026.

Facturation électronique obligatoire – Obligation de réception

1er Sept 2026
À partir de septembre 2026, toutes les entreprises doivent recevoir les factures électroniques au format structuré via le système obligatoire.

Facturation électronique obligatoire – Obligation d'émission et de e-reporting

1er Sept 2026	1er Sept 2027	Sept 2027
Grandes et moyennes entreprises	Petites, moyennes et micro-entreprises	Les assujettis non établis doivent effectuer le e-reporting pour les transactions B2B et B2C transfrontalières.

Des règles spécifiques s'appliqueront aux transactions B2C et B2B transfrontalières

Les obligations de déclaration de TVA ainsi que la fourniture du fichier FEC (la version française du SAF-T) continueront également à s'appliquer.



Règles spécifiques de reporting

S'appliqueront aux transactions B2C et B2B transfrontalières.



Déclarations de TVA et Fichier FEC

Les obligations de déposer les déclarations de TVA ainsi que de fournir le fichier FEC (la version française du SAF-T) continuent également à s'appliquer.

Passez à l'action

Sovos peut vous accompagner

La France est l'une des principales économies européennes à introduire les CTC (contrôles continus des transactions) dans les prochaines années. Les entreprises ont besoin de 12 à 18 mois (recommandés par la Chambre de commerce internationale) pour se préparer à chaque obligation spécifique.

Les organisations font face à des échéances qui se chevauchent, des exigences techniques variées et des déploiements progressifs.

Évitez les implémentations précipitées, les difficultés liées aux contrôles fiscaux ou les perturbations opérationnelles. Une planification anticipée et une solution globale et évolutive vous permettront de vous préparer sereinement.

Sovos est là pour vous aider. Notre solution globale et complète garantit la conformité à la facturation électronique et au e-reporting en France et dans plus de 65 pays.

Découvrez notre [solution évolutive pour répondre aux exigences françaises de contrôles continus des transactions](#).

- **Services de conformité fiscale** – contrôler, signer, archiver et formater les données de facturation selon la législation, et générer les rapports SAF-T (FEC) pour fournisseurs et clients.
- **Sovos PA** – Sovos est un partenaire confirmé Plateforme Agréée (PA).
- **Services de connectivité** – via Sovos ou nos partenaires pour la transmission des factures électroniques, du e-reporting et du statut de cycle de vie des documents.

SOVOS

www.sovos.com/fr/contact/ emeainfo@sovos.com

Sovos EMEA